

Proposition de traitement du sujet :
LA RESPONSABILITÉ

La responsabilité constitue une dimension de la moralité : être responsable c'est d'abord décider en conscience ; c'est également reconnaître ses actes comme les siens propres, pour en assumer les conséquences. On considère même traditionnellement que c'est dans la mesure où un sujet a été le maître de ses actes qu'il doit en supporter les sanctions (positive : récompense ou négative : punition). C'est d'ailleurs le fondement théorique de la conception juridique de la responsabilité : elle renvoie habituellement à une faute, laquelle était au sens classique définie par trois éléments : élément matériel, le délit ; élément légal, la contravention ; élément moral, l'intention. L'acte responsable est apprécié dans la relation d'un sujet à une norme. Pourtant le droit administratif et même le droit pénal définissent une responsabilité sans faute. C'est sans doute le signe que le sujet est désormais confronté à des tâches qu'il doit assumer sans même qu'il soit à même de les maîtriser. La difficulté de la notion de responsabilité est donc de savoir dans quelle mesure on peut élargir le champ des responsabilités d'un sujet humain dont les attributs, les facultés ne cessent de se trouver remis(e)s en cause par nos sociétés et notre culture. La question sera de savoir si l'individu peut utiliser de plus en plus de principes, lors même qu'il est sommé de se caractériser lui-même sans pouvoir se reporter à des prédéterminations. Cette difficulté est accrue pour l'homme politique, responsable par excellence, qui doit faire face à des demandes multipliées, alors même que ses marges d'action semblent s'être réduites.

LES ÉLÉMENTS FONDATEURS DE LA RESPONSABILITÉ PARAISSENT REMIS EN CAUSE PAR LA CULTURE CONTEMPORAINE.

LA RESPONSABILITÉ EST TRADITIONNELLEMENT PENSÉE COMME LE PROPRE D'UN SUJET AUTONOME, MAÎTRE DE SES CHOIX ET DE SES ACTES.

La responsabilité repose sur les capacités conscientes de l'individu à anticiper les dimensions de son action : il conçoit un projet, met en œuvre des moyens en poursuivant un objectif. Les conséquences des actes qu'il met en œuvre sont donc les siennes propres.

Le sujet responsable est supposé autonome dans sa moralité : disposant de normes du bien et du mal, il est censé agir en référence à ces normes, dans le respect de principes qu'il est toujours supposé reconnaître : la justice et les lois.

Les conséquences d'un acte sont supposées maîtrisables par le sujet agissant : non seulement il doit supposer que ce qu'il pense bon est bon (il n'a pas lieu d'être joué par lui-même) ; mais encore il se montre confiant en ses capacités à anticiper, prévoir les effets de son action.

Mais cette conception idéale du sujet et de ses actions n'apparaît plus tenable aujourd'hui.

LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE EST PROPRE À DESTITUER LE SUJET DES CERTITUDES CONCERNANT SON ACTION.

L'individu contemporain est fragilisé : pénétré de forces (inconscientes, sociales) qu'il ne maîtrise pas, il n'apparaît pas en mesure de se connaître ; a fortiori semble-t-il en difficulté dans la détermination de ses propres valeurs, de ses propres choix.

La moralité contemporaine n'est plus conçue comme un cadre prédéterminant nos actes. Bien plutôt l'éthique est-elle ce par quoi un individu devient sujet de ses propres actes normés. Dès lors les normes

éthiques apparaissent multiples, flexibles.

L'accélération du rythme de l'activité dans nos sociétés contemporaines, qui connaissent une multiplication des flux, un accroissement des normes, une augmentation des pouvoirs du sujet humain, rend souvent impossible la prévision des conséquences d'une action.

Ainsi, ce sont les éléments de définition de la responsabilité qui sont aujourd'hui mis à mal plutôt que l'impératif d'être responsable. Au contraire, il est enjoint à l'individu contemporain d'être d'autant plus responsable qu'il paraît en avoir moins les moyens. En quoi l'homme politique est un révélateur de la situation vécue par l'ensemble des individus.

LE POLITIQUE DOIT REDÉFINIR SON RÔLE RÉGULATEUR EN FONCTION DE RESPONSABILITÉS ACCRUES, EN DÉPIT DE POUVOIRS MOINS INDÉPENDANTS.

LE RESPONSABLE POLITIQUE DOIT ASSUMER SON RÔLE DANS UN CONTEXTE DE COMPLEXIFICATION DE SES TÂCHES.

L'amplification des moyens techniques dont nous disposons rendent tout à la fois plus graves les manquements stratégiques et plus sensibles les manques de nos capacités : dans une société du risque, de la prévoyance, le champ d'action politique semble élargi.

La démultiplication des niveaux de l'action publique (régional, national, européen, voire communal et international) ; l'accroissement normatif ; l'accélération du rythme des prises de décision ; autant d'éléments qui rendent moins isolée l'action du responsable politique.

Les membres indépendants d'une société paraissent d'autant plus exigeants à l'égard des responsables qu'ils disposent de plus de droits, qu'ils nourrissent plus d'attentes (protection, sécurité ont désormais de multiples dimensions) exprimées à l'endroit des responsables.

Mais cette démultiplication des dimensions de l'action paraît exiger une redéfinition de la responsabilité du décideur.

LE POLITIQUE EST DONC APPELÉ À REPENSER SON RÔLE DE FAÇON MOINS HÉGÉMONIQUE POUR ASSUMER SES RESPONSABILITÉS ACCRUES.

Ne pouvant plus assumer la prévision de toutes les conséquences de ses actes, le politique doit présenter ses entreprises de façon plus modeste, moins personnalisée : son autorité ne fait que cristalliser les aspirations d'une équipe, d'un parti, d'un pays.

Plus exposé que jamais par la visibilité accrue de ses actions, il doit revendiquer un rôle d'anticipation, de prévoyance, de prudence : il doit incarner la responsabilité autant et désormais plus que la conviction.

C'est la conception de l'action politique qui est en train d'évoluer : plus partagée, moins indépendante, elle doit se concevoir comme la régulation de responsabilités partagées plutôt que comme une initiative autonome.

Ainsi, l'individu est actuellement d'autant plus sommé d'être responsable qu'il paraît moins en avoir les moyens. Car notre culture remet en question les fondations théoriques de la responsabilité plutôt que son bien-fondé. Au contraire, la responsabilité apparaît bien à certains égards comme le refuge de la moralité. L'individu contemporain, d'autant plus exposé aux conséquences de ses actes qu'il en paraît moins maîtriser les principes, doit redéfinir, à l'image de l'homme politique, les conditions de son action. Coopération, prévision, régulation sont désormais les déterminations de l'activité responsable.